

## RESEAU 2015

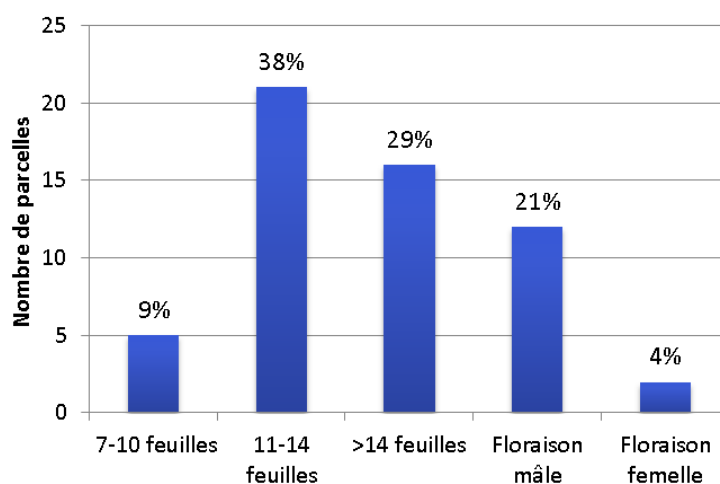
Pour la période du 2 au 7 juillet (semaine 28), **56 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

## STADES DU MAÏS

**Plus de 50% des parcelles ont dépassé le stade 14 feuilles.** Les parcelles les plus avancées sont à floraison femelle (à Jussy-Champagne - 18 et Baccon - 45). Les parcelles les moins avancées sont à 9 feuilles (Villeneuve-sur-Cher - 18 et Coings - 36). L'année dernière à la même période, seulement 7% des parcelles avaient atteint la floraison mâle.

La répartition géographique des stades est présentée en annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 28*).

Stade des parcelles de maïs observées  
Semaine 28



## PYRALES

### Suivi des vols

Sur **48** pièges relevés cette semaine **171** pyrales ont été capturées, soit une moyenne de **3.6 papillons/piège** pour l'ensemble de la région.

- Champagne Berrichonne : **1.9** papillon/piège.
- Touraine : **5.8** papillons/piège.
- Sologne Val-de-Loire : **1.4** papillon/piège.
- Gâtinais : **1.8** papillon/piège.
- Beauce-Perche : **4.** papillons/piège.

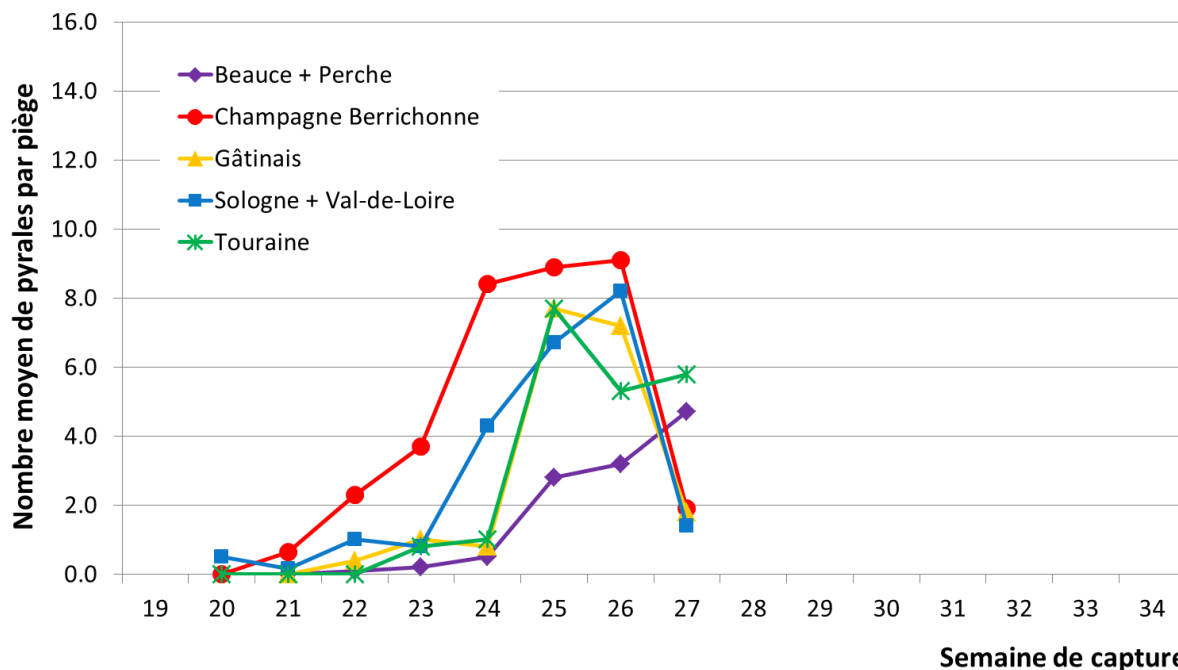
Papillon de pyrale  
*Ostrinia nubilalis*



Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal

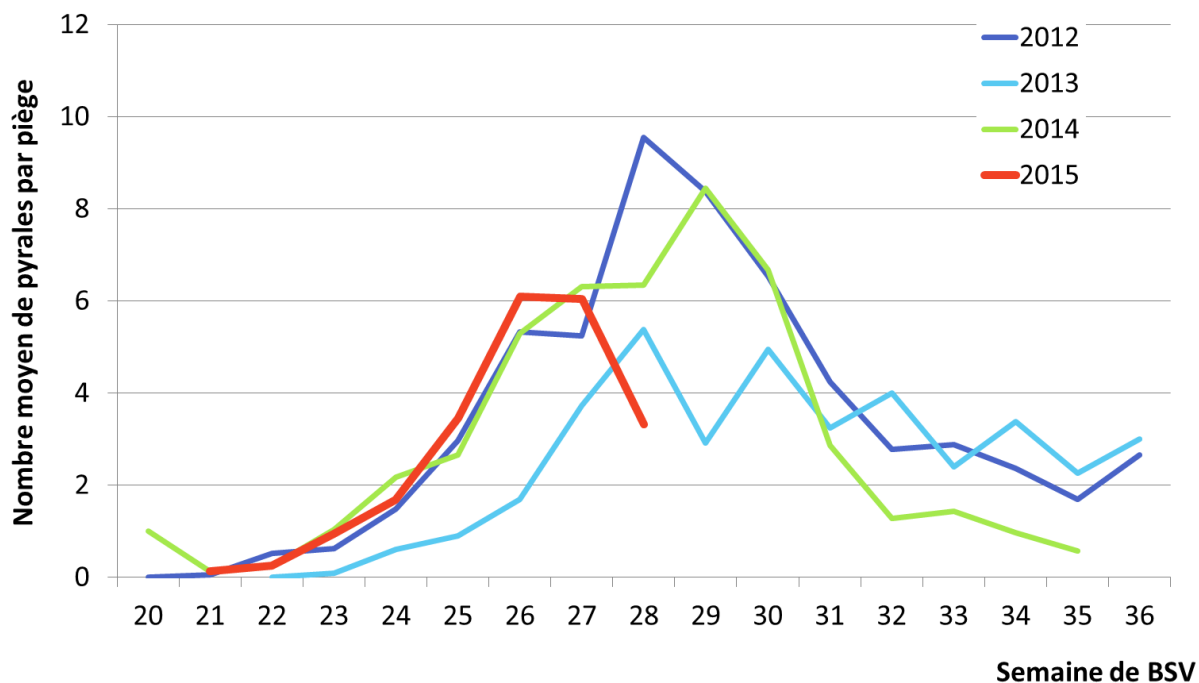
La répartition des pièges pyrale relevés cette semaine est présentée en annexe (*Relevé des pièges pyrale de la semaine 28*).

## Nombre moyen de pyrales par piège



Un premier pic de vol a eu lieu la semaine passée pour les secteurs Champagne Berrichonne, Gâtinais et Sologne Val-de-Loire. Le nombre de captures continue de progresser en Touraine et en Beauce-Perche. C'est également dans ces secteurs que les nombre de captures les plus importants ont été observés cette semaine.

## Moyenne hebdomadaire de papillons par piège



La moyenne régionale des captures a fortement diminué cette semaine, un premier pic apparaissant en semaine 26 et 27. La moyenne des captures est nettement inférieure à celle observée les années précédentes.

## Pontes et dégâts

Sur 13 parcelles observées, la présence de **pontes** est signalée dans 6 parcelles :

Département	Commune	Nombre de : (sur 100pieds)				
		Nouvelles pontes	Total de pontes	Pontes stade tête noire	Pontes écloses	Pontes parasitées
18	VILLENEUVE-SUR-CHER	2	2			
28	ALLAINES-MERVILLIERS	1	1			
36	JEU-LES-BOIS		1	1		
37	NOYANT-DE-TOURAINES		4			4
41	SAVIGNY-SUR-BRAYE	2	2			
45	VENNECY		2			

Des **dégâts** sont signalés dans 4 parcelles :

Département	Commune	% plantes attaquées	% plantes avec limbe en coup de fusil
36	JEU-LES-BOIS	1	3
37	LA CELLE-SAINT-AVANT		32
37	NOYANT-DE-TOURAINES		16
45	FEROLLES	1	

Des larves aux stades jeunes à âgés ont été observées à La Celle-Saint-Avant (37) et à Férolles (45).

## SESAMIES

### Contexte d'observation

Sur 5 pièges relevés cette semaine, **aucune sésamie n'a été capturée.**

## PUCERONS

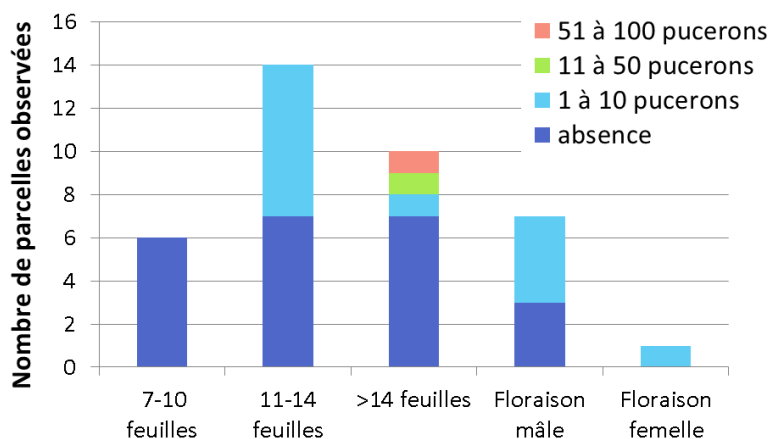
*Metopolophium dirhodum* :

Suivi en culture : Sur 38 parcelles observées :

- 13 parcelles présentent de 1 à 10 pucerons/plante (stades 11 feuilles à floraison femelle)
- 1 parcelle présente de 11 à 50 pucerons/plante (stade 16 feuilles)
- 1 parcelle présente de 51 à 100 pucerons/plantes (stade 17 feuilles)

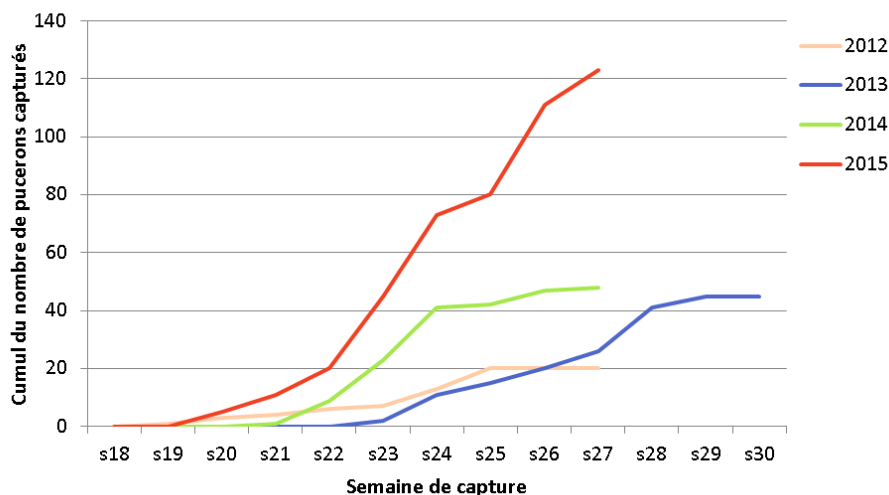
**Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Nombre de *Metopolophium d.* sur plante en fonction du stade du maïs - Semaine 28



Stade du maïs

**Cumul hebdomadaire régional de pucerons *Metopolophium d.* capturés en cuvette**



Suivi en cuvette : Le flux migratoire de *Metopolophium d.* **se maintient** : 2 pucerons capturés à Fondettes (37), 7 à Oucques (41) et 3 à Gy-les-Nonains (45).

Source des données : FREDON

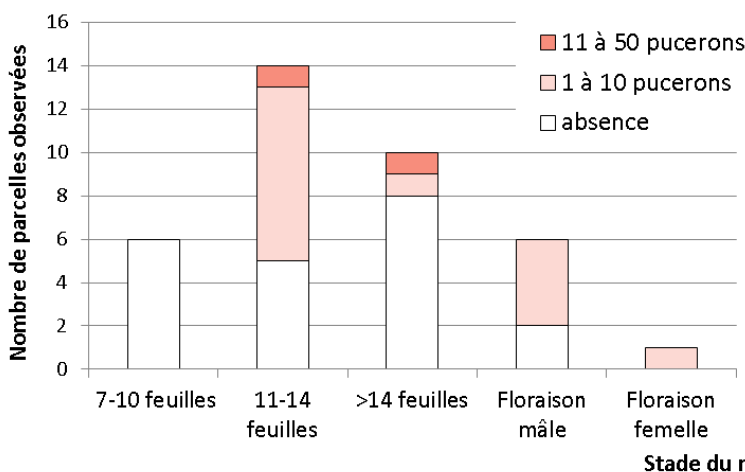
*Sitobion avenae* :

Suivi en culture : Sur 37 parcelles observées :

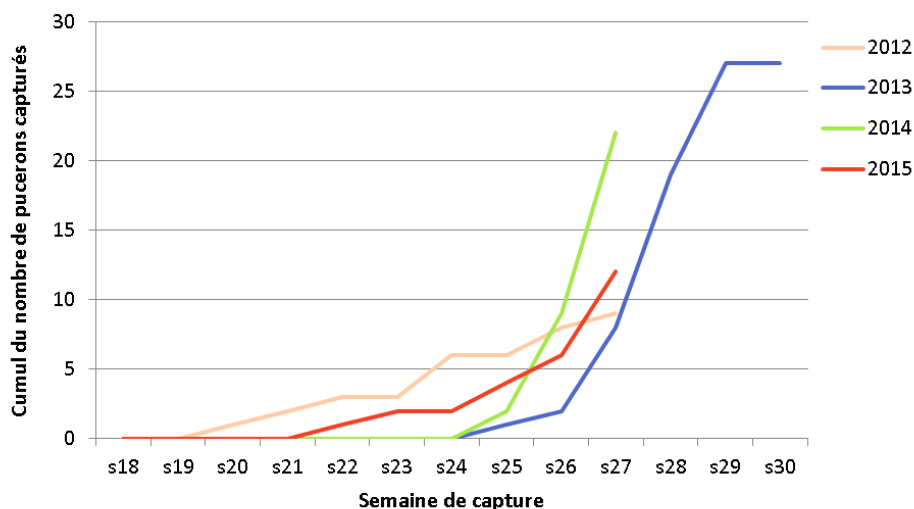
- 14 présentent de 1 à 10 pucerons/plante (stades 11 feuilles à floraison femelle)
- 2 présentent de 11 à 50 pucerons/plante (stades 14 et 16 feuilles)

**Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

**Nombre de *Sitobion a.* sur plante en fonction du stade du maïs - Semaine 28**



**Cumul hebdomadaire régional de pucerons *Sitobion a.* capturés en cuvette**






Suivi en cuvette : 1 puceron capturé à Fondettes (37), 1 à Oucques (41) et 3 à Gy-les-Nonains (45). Le flux migratoire de *Sitobion avenae* **se maintient également.**

Source des données : FREDON Centre

*Rhopalosiphum padi* :

Rien à signaler.

## Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle <b>Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées.</b> Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante</li> <li>• Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante</li> <li>• Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante</li> <li>• Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante</li> </ul> <p><b>Observez la face inférieure des feuilles</b></p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la <b>couleur noire de ses cornicules.</b></p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une <b>zone rougeâtre</b> foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Crédits photos : AGPM







## Auxiliaires

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être présents naturellement dans les parcelles et limiter les populations de pucerons. Leur activité a été détectée dans 18 parcelles réparties sur l'ensemble de la région.

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Département
Coccinelles - adultes	1 à 15%	15	Tous
Coccinelles - larves	1 à 25%	13	18, 28, 36, 41, 45
Chrysopes - larves	1%	1	45
Chrysopes - œufs	2 à 16%	7	28, 37, 41, 45
Chrysopes - adultes		4	28, 45
Syrphes - larves et pupes	1 à 2%	7	18, 28, 36, 41, 45
Diptères parasitoïdes des lépidoptères	1%	2	45
Microhyménoptères parasitoïdes des lépidoptères	1 à 6%	7	28, 41, 45
% de pucerons parasités	2 à 28%	10	18, 28, 37, 41, 45
Autres : anthocoris, forficules, cantharides, orius, hémérobés,...	/	6	28, 37, 45

## Etat général

Les populations de pucerons sont en régression et se situent sous les seuils de nuisibilité. Les populations d'auxiliaires ainsi que leur activité sont de plus en plus importantes et variées.

Auxiliaires	Larve de syrphé : <i>Episyrphus balteatus</i> 	Larve de syrphé : <i>Sphaerophoria scripta</i> 
	Larve de chrysope 	Larve de coccinelle 
Parasites	Momie de puceron parasité par <i>Diaeretiella rapae</i> 	Puceron parasité par un Praon 

Crédits photos : Arvalis-Institut du Végétal

## CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 11 parcelles du 18, 28, 36, 37 et 45 avec des punctuations blanches observées sur les 5<sup>èmes</sup> à 12<sup>èmes</sup> feuilles (>2% de la surface foliaire). Dans 3 parcelles du 28 et 45, entre 1 à 9% des plantes sont attaqués.

Les adultes et les larves réalisent des punctuations blanches (dues aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :  
ARVALIS – Institut du végétal

## AUTRES OBSERVATIONS

Faibles dégâts (<1%) de **taupins** observés dans 2 parcelles du 45 (Venney et Férolles).

Faibles dégâts (<1%) d'**altises** signalés dans 2 parcelles du 41 et du 45 (Saint-Martin-des-Bois et Venney).

**Prochain message : le mercredi 15 juillet 2015**



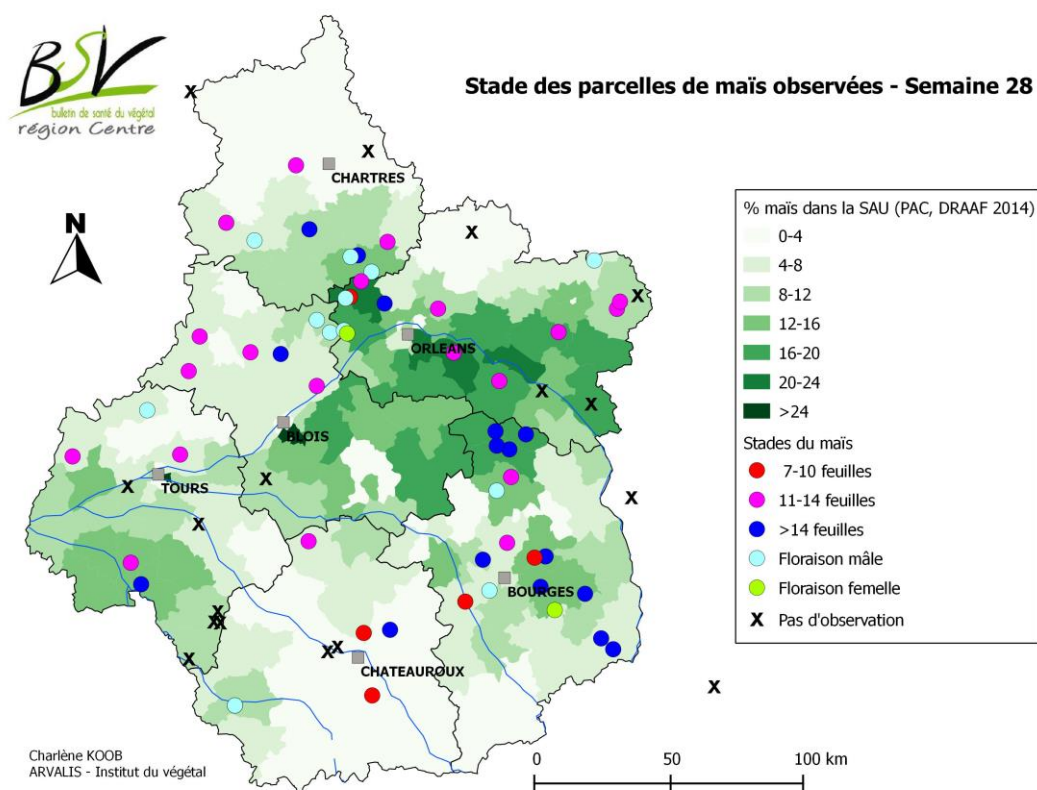
Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

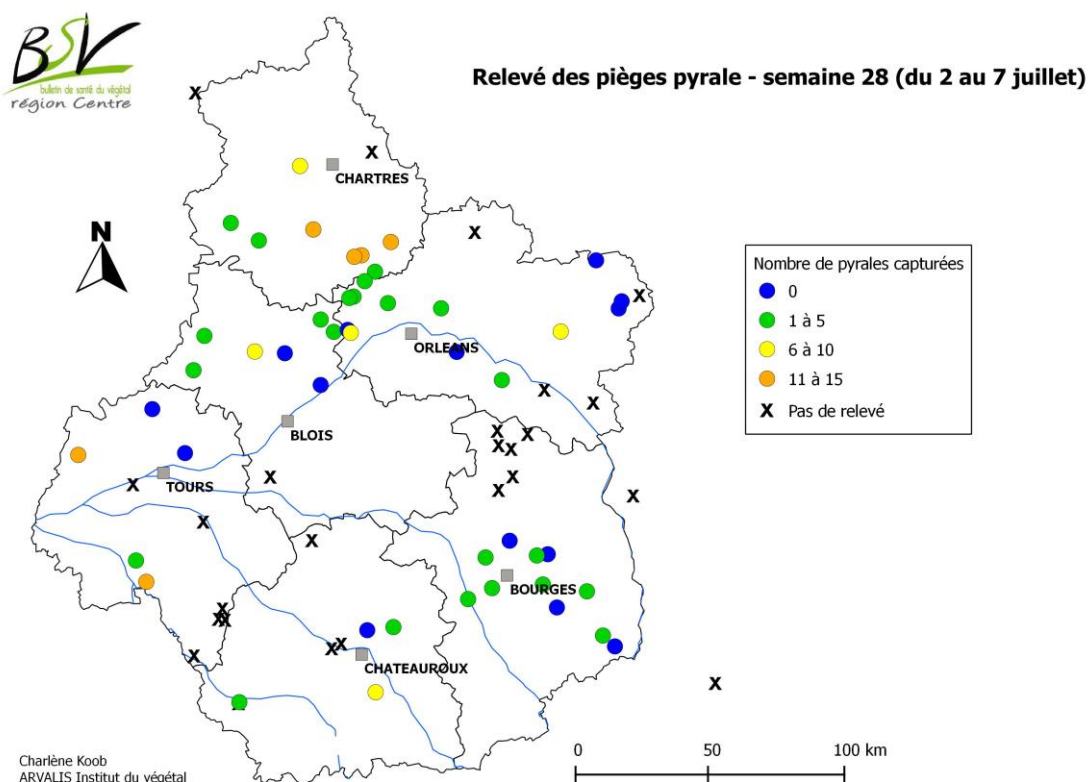
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

# Annexes

## STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 28



## RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE DE LA SEMAINE 28



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.



## **Les abeilles butinent, protégeons-les !**



### **Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

*Source : DGAL-SDQPV – avril 2015*